

Catégorie A

Mutations/1ères affectations des inspecteurs divisionnaires CAPN n°3 du 17 au 20 avril 2012

Cette CAP Nationale s'est tenue du 17 au 20 avril 2012.

Elle réunissait les élus des CAPN n°1 (AFIPA), CAPN n°2 (Inspecteurs Principaux), CAPN n°3 (Inspecteurs Divisionnaires Hors Classe et Classe Normale) et CAPN n°4 (Inspecteurs). Elle a eu à se prononcer sur les mutations, promotions, premières affectations des grades concernés.

Si tous ces personnels sont régis par le nouveau statut des agents de catégorie A des Finances Publiques, certaines règles de gestion propres à chaque filière continuent à s'appliquer. Par ailleurs les postes comptables étant pastillés par filière jusqu'en 2014, les mouvements ont été élaborés de manière distincte.

Filière Fiscale

7 AFIPA (Administrateurs des Finances Publiques Adjointes) arrivent sur des postes hors échelles lettre.

912 candidats ont postulé dans le cadre de ce mouvement (dont échelles chiffres) :

- 67 AFIPA
- 166 IPFIP
- 273 IDiv HC
- 290 IDiv CN
- 116 IFIP

Le système des quotas par grade pour l'obtention d'un emploi comptable indicé ou non considéré comme une promotion, perdure dans la filière fiscale.

Après application du quota de 50 % réservé aux AFIPA sur des emplois C1 indicés 1040, ils obtiennent 4 des 7 emplois ouverts.

12 emplois C1 indicés 1015 ouverts offraient 6 possibilités aux AFIPA, dont 4 ont été

pourvus par ce grade. 59 emplois C2 comptables. Après application du quota de 33 %, 20 postes sont attribués aux IP et 3 hors quota.

Les 36 autres sont attribués aux IDiv HC.

14 emplois d'IDiv HC non comptables étaient offerts à la promotion.

À l'issue de ce tour, 4 restent vacants.

8 mutations ont été prononcées sur des emplois C3 comptables. Sur les 3 offerts à la promotion, 1 poste est comblé.

Sur les 88 Inspecteurs qui arrivent en promotion sur des emplois d'IDiv CN, 1 est du vivier 2011, les 87 autres sont du vivier 2012. À l'issue de ce mouvement plus de 70 emplois de cette catégorie demeurent vacants.

Filière Gestion Publique

Pour ce mouvement 74 vacances initiales étaient offertes aux AFIPA et IDiv HC et 129 pour les IDiv CN. Il n'existe pas de système de quota en Gestion Publique, les IDiv HC 3^{ème} échelon entrant en concurrence sur les postes indicés en fonction de leur rang de classement sur la liste d'ancienneté, avec toutefois une priorité aux AFIPA non orientés vers les débouchés AFIP. Le nombre de demandes sur les emplois C1 et C2 s'élève à 358 (dont 66 AFIPA), et 104 sur des C3 (comptables ou non).

En ce qui concerne les postes indicés, sont satisfaites les demandes de mutations suivantes :

- 1 HEC
- 4 HEB
- 11 HEA
- 1 Indice 1040

Par ailleurs 11 cadres prennent leur indice sur place.

Suite au reclassement des postes comptables au 1^{er} janvier 2012, certains IDiv n'étaient pas sur des postes en adéquation avec leur grade.

Sur les 34 IDiv HC dans cette situation, 23 ont formulé une demande de mutation. Sur les 69 IDiv CN, 36 ont fait une demande dont 23 ont été satisfaites. Il est à noter que l'administration leur accordait une priorité « absolue ».

Cette CAPN, premier exercice du genre, n'a pas été sans soulever de nombreux problèmes et incompréhensions.

Les élus F.O.-DGFIP à la CAPN

Pour les IDiv HC : Jean-François PAS – Sylvain HURET

Pour les IDiv CN : Philippe VANDROT – Expert : Pierre COUDURIER

Pour les Inspecteurs : Yves LE VAILLANT



Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP

Monsieur le Président,

Cette CAP Nationale est la première du genre pour les nouveaux représentants des personnels issus des élections professionnelles d'octobre 2011.

Ces nouveaux élus sont confrontés à plusieurs difficultés :

- ils doivent intégrer de nouveaux modes de fonctionnement des CAP (sous commission/consultation)
- à l'application du nouveau statut des agents de catégorie A de la DGFIP
- à la mise en œuvre de certaines règles de gestion communes

- à l'appropriation des règles de gestion spécifiques à chaque filière

C'est pourquoi le regroupement de l'ensemble des chaînes de mutations/promotions pour tous les grades a rendu très lourds leurs travaux préparatoires, tout comme cela l'a été pour les services gestionnaires de la Direction Générale.

Un séquençement de ces mouvements nous semblerait de nature à faciliter le déroulement des CAP.

Les projets de mouvements que vous nous avez présentés ont soulevé de nombreuses questions et engendré des mécontentements certains.

Ainsi les cadres de la Gestion Publique concernés par ce mouvement n'ont pas été suffisamment éclairés sur les règles applicables à ce mouvement.

C'est le cas notamment des ex Trésoriers Principaux ayant accédé à ce grade en 2010. L'application à leur endroit de l'ancien délai de mutabilité à compter de l'installation dans leur poste fait que ces derniers se voient empêchés d'arriver sur des emplois C2 en mutation par d'anciens Receveurs Percepteurs reclassés Inspecteurs Divisionnaires de classe normale et inscrits sur le tableau d'avancement à la hors Classe.

Or certains de ces cadres étant allés chercher leur promotion par mutation avaient légitimement exprimé le souhait de se rapprocher de leurs centres d'intérêts.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige qu'ils puissent tous être mutables dès le premier mouvement 2013, quelle que soit la date d'installation dans leur poste.

L'affectation des A+ non comptables à la Résidence d'Affectation Nationale (RAN) est une régression pour les cadres de la Gestion Publique qui auparavant étaient nommés sur un emploi soit en Direction locale, soit adjoints dans les postes comptables les plus importants, laissant ainsi au niveau local l'arbitraire de leur affectation.

F.O.-DGFIP exige que ces cadres puissent solliciter dès la CAP Nationale un emploi précis correspondant à leur grade.
Par ailleurs on constate des transformations d'un trop grand nombre d'emplois d'Inspecteurs Divisionnaires hors classe en emplois

d'inspecteurs Principaux, voire d'AFIP Adjoints réduisant d'autant les possibilités de mutation ou de promotion pour les Idiv. Ce phénomène est constaté aussi bien au niveau local qu'en Administration Centrale.

En tout état de cause **F.O.-DGFIP** exige qu'en cas de telles transformations le remplacement des Idiv sur ces emplois se fasse au fil de l'eau lors d'une promotion, d'une mutation volontaire ou un départ en retraite.

Malgré une consultation par la Direction des cadres non servis après l'établissement des projets de mouvements, un trop grand nombre d'emplois comptables mais surtout non comptables restent vacants dans les deux filières.

Pour tous les emplois comptables **F.O.-DGFIP** exige la mise en œuvre de l'article 23 du statut du A. Pour les emplois non comptables nous continuerons à revendiquer que cet article leur soit appliqué

Si pendant une période de convergence certaines garanties ont été apportées aux Inspecteurs Divisionnaires afin qu'ils aient les mêmes chances de déroulement de carrière qu'auparavant, notamment pour l'accès aux emplois hors échelle lettre, cette période de trois ans ne semble pas suffisante.

Avant le bilan prévu à l'issue de cette période **F.O.-DGFIP** revendique un point d'étape fin 2013. Son analyse objective devra déterminer si un prolongement de ces garanties permettra d'atteindre l'objectif affiché par le Ministre et le Directeur Général que nul ne soit perdant dans cette fusion imposée aux personnels. **F.O.-DGFIP** entend faire respecter cet engagement.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP